

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL VIII

MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Salaires. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. — Secours. — Subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	2,450,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	100,000 »
4	Matériel	210,000 »
5	Frais de route et de séjour	75,000 »
6	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	75,000 »
7	Délégués et conseillers de Gouvernement, Conseiller artistique, Comité supérieur de contrôle.	175,000 »
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
<i>Affaires générales.</i>		
8	Études de projets, levés de plans. — Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications de l'Office commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Frais divers de transport. — Congrès, subsides — Téléphones. — Expositions diverses	225,000 »
9	Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service (y compris une somme de 9,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	600,000 »
<i>Annales des Travaux publics.</i>		
10	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés déplacements, divers	40,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3.129,000 »	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	2
	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstpersoneel. — Loonen. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbeheer — Hulpgehden. — Duurtetoelag, familie en woonst-vergoeding (inbegrepen eene som van 2.0.000 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	3
	Vergoedingen voor buitengewone werken.	4
	Materieel	5
	Reis- en verblijfskosten	6
	Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement	7
	Afgevaardigden en raadsheeren der Regeering. Kunstraadsheer. Hooger Comiteit van toezicht.	8
HOOFDSTUK II.		
BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËS.		
Algemeene Zaken.		
	Bestudeeren van ontwerpen, opmaken van plans. — Aankoop en herstelling van materieel. — Allerhande leveringen: instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz. — Aandeel in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handel-kantoor. — Kosten van zendingen in den vreemde voor studies betreffende de verschillende diensten van het Beheer van Bruggen en Wegen. — Allerhande onkosten van vervoer. — Congressen, toelagen. — Telefoon. — Allerhande tentoonstellingen.	9
	Dienstmotorvoertuigen, -motorrijwielen en -rijwielen (inbegrepen eene som van 9.600 frank voor veranderlijke duurtetoelag).	10
Annalen der Openbare Werken.		
	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, verplaatsingen, allerhande.	11

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Routes.</i>	
11	Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.	30 000,000 »
	<i>Bâtiments civils.</i>	
12	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers. — Impositions. — Divers	7,945,000 »
	<i>Casernement des gendarmeries.</i>	
13	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. Entretien, réparations, renouvellement, ameublement, etc. Construction, extension, amélioration, location d'immeubles, impositions, téléphone, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau; indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eau, chauffage, éclairage, vidange, divers.	1,677,000 »
	<i>Travaux hydrauliques.</i>	
14	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques. — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation.	14 500,000 »
15	Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides	7,500,000 »
	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtiments civils et du casernement de la Gendarmerie.</i>	
16	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 400,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	3,516,600 »
17	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : indemnité technique, frais de bureau et de déplacement; jurys d'examen, frais divers	1,732,000 »
18	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments, cantonniers : traitements, salaires, avances de fonds, suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 4,644,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	24,154,700 »
19	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées, hydrographes et hydrographes adjoints, architectes, fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments, cantonniers : indemnités, frais de déplacement, frais d'habillement, frais de concours et d'examen, frais divers.	1,200,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
93,090,300 »	<i>Wegen.</i>	
	Wegen : onderhoud, verbetering, herstel. — Beplantingen der wegen : aanlegging en onderhoud. — Openbare parken, squares en wielersbanen : aanlegging en onderhoud. — Deskundig onderzoek. — Toelagen.	11
	<i>Burgerlijke gebouwen.</i>	
	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen ; aankoop van meubelen ; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. — Aankoop van onroerende goederen. — Openbare forsten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz. der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen. — Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoefden voor den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggenden gemeenten. — Huurgelden — Belastingen — Allerhande.	12
	<i>Kazerneering der gendarmeries.</i>	
	Kazerneering der gendarmeries. — Lokalen van den dienst der kazerneering van de gendarmeries. Onderhoud, herstelling, vernieuwing, meubileering, enz. Aankoop, uitbreiding, verbetering, huur van onroerende goederen, belastingen, telefoon, kosten van algemeen toezicht, plans, kantoorbehoefden ; vergoedingen voor buitengewone of bijgevoegde werken. Waterbezorging, verwarming, verlichting, ruiming, allerhande.	13
	<i>Waterwerken.</i>	
	Vaarten, rivieren, polders, bedloeiingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen. — Onderhoud, heraanlegging, verbetering, beheer. Overzetveren en aanhoorigheden : onderhoud, heraanlegging, verbetering, oprichting, exploitatie.	14
	Havens, kust, vuurtorens, bakens : onderhoud, heraanlegging, verbetering, administratie. — Behouding der domeinduinen. — Werken betreffende den gezondheidstoestand ; toelagen.	15
	<i>Personeel van Bruggen en Wegen, van de Burgerlijke Gebouwen en van de kazerneering der Gendarmerie.</i>	
	Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : jaarwedden, maandelijksche vergoedingen van het personeel van het korps op de proef en bijwedden, duurtetoeslag, familië- en woonstvergoedingen (inbegrepen eene som van 400,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	16
	Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : technische vergoeding, kantoor- en reiskosten ; examenjury's ; allerhande onkosten.	17
	Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen ; hydrografen en bijgevoegde hydrografen ; bouwmeesters ; ambtenaren en agenten belast met den dienst van de kazerneering der gendarmerie ; bewakers van monumenten, kantonniërs : jaarwedden, loon, voor-schotten en bijwedden, duurtetoeslag, familië- en woonstvergoedingen (inbegrepen eene som van 4,644,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	18
	Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen, hydrografen en bijgevoegde hydrografen, bouwmeesters, ambtenaren en ambtenaren belast met den dienst der kazerneering van de gendarmerie ; bewakers van monumenten, kantonniërs : vergoedingen, reiskosten, kosten voor kleeding, kosten van wedstrijden en examens, allerhande kosten.	19

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
20	Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	125,000 »
21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	60,000 »
22	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. Allocations de retraite aux anciens cantonniers	300,000 »
23	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22.	10,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
24	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des ban- lieues d'Anvers et de Gand	75,000 »
25	Commission chargée d'évaluer les ressources des Flandres et du Brabant en pierre blanche	40,000 »
TOTAL DU TABLEAU VIII (Ministère des Travaux publics) fr		

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III. JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN. Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid (<i>inbegrepen eene som van 25,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>). Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald credit</i>) . . . Te verleenen hulp, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp-gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en bedienden die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier families in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke bestissingen aan gewezen agenten of aan weduwen en wezen van gewezen agenten. Jaarlijksche tegemoetkomingen aan de gewezen kantonniërs. Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven, inbegrepen de kosten van briefwisseling der buitendiensten. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 22 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben.	20 21 22 23
495,000 » 96,714,300 » 115,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN. TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK IV. Commissiën belast met de studie der vraagstukken betreffende de inrichting van de omstreken van Antwerpen en van Gent. Commissie belast met de schatting van opbrengst van witte steen in beide Vlaanderen en Brabant.	24 25
96,829,300 »	TOTAAL VAN TABEL VIII (Ministerie van Openbare Werken.)	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																						
CHAPITRE 1er.																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																						
1	a.	Traitement du Ministre fr. 35,000 »																																																																				
	b.	Frais de représentation 9,000 »																																																																				
	d.	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Salaires Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. Secours. Subvention de vie chère, indemnité familiale et de résidence (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).																																																																				
	a.	Secrétariat général :																																																																				
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements</th><th>DÉPENSES.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>16,000 à 19,200</td><td rowspan="8">295,000 »</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>12,600 à 16,800</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>2</td><td>10,800 à 14,400</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>2</td><td>8,900 à 12,120</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3</td><td>7,200 à 9,840</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>3</td><td>5,800 à 9,000</td></tr><tr><td>Commis et expéditionnaires</td><td>18</td><td>3,500 à 7,260</td></tr><tr><td>Agents temporaires</td><td>3</td><td>3,200</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>15</td><td>1,600 à 6,240</td><td rowspan="2">1,735,000 »</td></tr><tr><td></td><td>48</td><td></td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	16,000 à 19,200	295,000 »	Directeur général	1	12,600 à 16,800	Directeurs	2	10,800 à 14,400	Chefs de division	2	8,900 à 12,120	Chefs de bureau	3	7,200 à 9,840	Sous-chefs de bureau	3	5,800 à 9,000	Commis et expéditionnaires	18	3,500 à 7,260	Agents temporaires	3	3,200	Gens de service	15	1,600 à 6,240	1,735,000 »		48																																	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements	DÉPENSES.																																																																			
Secrétaire général	1	16,000 à 19,200	295,000 »																																																																			
Directeur général	1	12,600 à 16,800																																																																				
Directeurs	2	10,800 à 14,400																																																																				
Chefs de division	2	8,900 à 12,120																																																																				
Chefs de bureau	3	7,200 à 9,840																																																																				
Sous-chefs de bureau	3	5,800 à 9,000																																																																				
Commis et expéditionnaires	18	3,500 à 7,260																																																																				
Agents temporaires	3	3,200																																																																				
Gens de service	15	1,600 à 6,240	1,735,000 »																																																																			
	48																																																																					
	b.	Administration des Ponts et Chaussées :																																																																				
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements.</th><th>DÉPENSES.</th></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>19,000 à 22,200</td><td rowspan="21">1,735,000 »</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>17,500 à 20,700</td></tr><tr><td></td><td>2</td><td>17,500 à 20,700</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>1</td><td>16,500 à 19,500</td></tr><tr><td></td><td>1</td><td>15,000 à 18,000</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs</td><td>3</td><td>14,200 à 18,180</td></tr><tr><td>Ingénieur en chef</td><td>1</td><td>12,700 à 16,000</td></tr><tr><td>Ingénieur de 1re classe</td><td>1</td><td>8,900 à 11,500</td></tr><tr><td>Ingénieurs temporaires</td><td>2</td><td>5,200 à 8,200</td></tr><tr><td>Architecte en chef</td><td>1</td><td>12,400 à 16,740</td></tr><tr><td>Architectes principaux</td><td>2</td><td>8,800 à 10,200</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>8</td><td>10,800 à 14,400</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>7</td><td>8,900 à 12,120</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>10</td><td>7,200 à 9,840</td></tr><tr><td>Conducteurs</td><td>2</td><td>7,100 à 8,520</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>14</td><td>5,800 à 9,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>59</td><td>3,500 à 7,260</td></tr><tr><td>Expéditionnaire</td><td>1</td><td>3,500 à 7,260</td></tr><tr><td>Auxiliaires</td><td>23</td><td>3,200</td></tr><tr><td>Imprimeurs, classeurs, huissiers, messagers, garçons de bureau et nettoyeuses</td><td>49</td><td>1,600 à 6,240</td></tr><tr><td></td><td>189</td><td></td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	DÉPENSES.	Directeur général	1	19,000 à 22,200	1,735,000 »	Directeur général	1	17,500 à 20,700		2	17,500 à 20,700	Inspecteurs généraux	1	16,500 à 19,500		1	15,000 à 18,000	Ingénieurs en chef directeurs	3	14,200 à 18,180	Ingénieur en chef	1	12,700 à 16,000	Ingénieur de 1re classe	1	8,900 à 11,500	Ingénieurs temporaires	2	5,200 à 8,200	Architecte en chef	1	12,400 à 16,740	Architectes principaux	2	8,800 à 10,200	Directeurs	8	10,800 à 14,400	Chefs de division	7	8,900 à 12,120	Chefs de bureau	10	7,200 à 9,840	Conducteurs	2	7,100 à 8,520	Sous-chefs de bureau	14	5,800 à 9,000	Commis	59	3,500 à 7,260	Expéditionnaire	1	3,500 à 7,260	Auxiliaires	23	3,200	Imprimeurs, classeurs, huissiers, messagers, garçons de bureau et nettoyeuses	49	1,600 à 6,240		189	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	DÉPENSES.																																																																			
Directeur général	1	19,000 à 22,200	1,735,000 »																																																																			
Directeur général	1	17,500 à 20,700																																																																				
	2	17,500 à 20,700																																																																				
Inspecteurs généraux	1	16,500 à 19,500																																																																				
	1	15,000 à 18,000																																																																				
Ingénieurs en chef directeurs	3	14,200 à 18,180																																																																				
Ingénieur en chef	1	12,700 à 16,000																																																																				
Ingénieur de 1re classe	1	8,900 à 11,500																																																																				
Ingénieurs temporaires	2	5,200 à 8,200																																																																				
Architecte en chef	1	12,400 à 16,740																																																																				
Architectes principaux	2	8,800 à 10,200																																																																				
Directeurs	8	10,800 à 14,400																																																																				
Chefs de division	7	8,900 à 12,120																																																																				
Chefs de bureau	10	7,200 à 9,840																																																																				
Conducteurs	2	7,100 à 8,520																																																																				
Sous-chefs de bureau	14	5,800 à 9,000																																																																				
Commis	59	3,500 à 7,260																																																																				
Expéditionnaire	1	3,500 à 7,260																																																																				
Auxiliaires	23	3,200																																																																				
Imprimeurs, classeurs, huissiers, messagers, garçons de bureau et nettoyeuses	49	1,600 à 6,240																																																																				
	189																																																																					
	c.	Indemnité de résidence 125,000																																																																				
	d.	— familiale 25,000																																																																				
	e.	— de vie chère (charge temporaire) 250,000																																																																				
		A REPORTER. fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
2,450,000	2,000,000	450,000	»	ART. 2. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, des extensions de personnel, ainsi que de l'avancement à accorder aux fonctionnaires. Une somme de 250,000 francs a été prévue pour la subvention de vie chère, 25,000 francs pour l'indemnité familiale et 125,000 francs pour l'indemnité de résidence.
2,494,000	2,044,000	450,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires.	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau. — Impressions, papiers	fr. 60,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles	40,000 »
4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	60,000 »
	d.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux	25,000 »
	e.	Affranchissement de correspondances; télégrammes; communications télépho- niques; transports et autres menus frais	25,000 »
5	»	Frais de route et de séjour	
6	»	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	
7	»	Délégués et conseillers de Gouvernement. — Conseiller artistique. — Comité supérieur de contrôle.	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.	
		Affaires générales.	
		Études de projets, levés de plans. — Achats et réparations de matériel — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications de l'Office commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études rela- tives aux divers services de l'administration des Ponts et Chaussées. — Frais divers de transport. — Congrès. — Subsidés. — Téléphones. — Expositions diverses :	
	a.	Affaires générales. — Fournitures diverses. — Missions. — Divers	fr. 70,000 »
	b.	Subsidés: Congrès de navigation (5,000 francs) et de la route (3,000 francs), Expo- sition internationale d'Architecture du bâtiment à Gand (10,000 francs)	18,000 »
	c.	Routes	20,000 »
8	d.	Bâtiments civils	2,000 »
	e.	Casernement de la gendarmerie.	50,000 »
	f.	Voies hydrauliques.	55,000 »
	g.	Personnel	50,000 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,494,000	2,044,000	450,000	»	ART. 3. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
100,000	200,000	»	100,000	
210,000	210,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
75,000	75,000	»	»	
175,000	100,000	75,000	»	ART. 7. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux frais occasionnés par le fonctionnement du Comité supérieur de contrôle.
3,129,000	2,704,000	525,000	100,000	
AUGMENTATION. . fr.		425,000		ART. 8. — Augmentation sollicitée en vue de subsidier, à concurrence de 10.000 francs, le comité organisateur de l'Exposition internationale d'Architecture du bâtiment et des industries connexes qui se tiendra à Gand d'avril à juin 1921. Cette exposition a pour but de concourir, par une documentation artistique aussi complète que possible, au relèvement de la Belgique dévastée. Une somme de 5.000 francs permettra au Département de participer à cette exposition.
225,000	210,000	15,000	»	
225,000	210,000	15,000	»	
225,000	210,000	15,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																									
			REPORT.																								
		Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service (y compris une somme de 9,600 francs pour indemnité mobile de vie chère) :																									
	a.	Achat, réparation et entretien; fourniture d'essence, huiles de graissage et pneumatiques	fr. 100,000 »																								
	b.	Outils de l'atelier, achats, réparations, entretien, éclairage et chauffage des locaux du garage, frais de garage en province	92,000 »																								
	c.	Fournitures de bureau, matériel et divers	8,000 »																								
	d.	Personnel : traitements, salaires, frais de déplacements et de séjour et indemnités diverses (y compris une somme de 9,600 pour indemnité mobile de vie chère)	532,700 »																								
9		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)</th></tr><tr><td>Gérant</td><td>1</td><td>6,100 à 8,600</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>3,900 à 5,500</td></tr><tr><td>Caissier</td><td>1</td><td>3,900 à 5,500</td></tr><tr><td>Ch.-f. conducteur</td><td>1</td><td>5,200 à 6,700</td></tr><tr><td>Chef d'atelier</td><td>1</td><td>5,200 à 6,700</td></tr><tr><td>Mécaniciens</td><td>3</td><td>4,100 à 5,600</td></tr><tr><td></td><td>8</td><td></td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	Gérant	1	6,100 à 8,600	Comptable	1	3,900 à 5,500	Caissier	1	3,900 à 5,500	Ch.-f. conducteur	1	5,200 à 6,700	Chef d'atelier	1	5,200 à 6,700	Mécaniciens	3	4,100 à 5,600		8		
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)																									
Gérant	1	6,100 à 8,600																									
Comptable	1	3,900 à 5,500																									
Caissier	1	3,900 à 5,500																									
Ch.-f. conducteur	1	5,200 à 6,700																									
Chef d'atelier	1	5,200 à 6,700																									
Mécaniciens	3	4,100 à 5,600																									
	8																										
	e.	Indemnité familiale	2,700 »																								
	f.	Indemnité de résidence	5,000 »																								
	g.	Indemnité de vie chère (charge temporaire)	9,600 »																								
	h.	Somme à prévoir pour les accidents	50,000 »																								
		Annales des Travaux publics.																									
10	"	Publication du recueil. — Rémunération d'auteurs. — Frais de bureau, matériel, clichés, déplacements, divers																									
		Routes.																									
	a.	Routes : entretien ordinaire	fr. 24,000,000 »																								
	b.	Id. redressements : subsides	500,000 »																								
11	c.	Plantations et entretien des plantations; frais d'expertise, élagages par suite de l'établissement de lignes électriques et téléphoniques	800,000 »																								
	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien	1,000,000 »																								
	e.	Pistes cyclables : établissement et entretien	1,000,000 »																								
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction et divers	2,900,000 »																								
			A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
225,000	210,000	15,000		
600,000	805,000	»	205,000	ART. 9. — Crédit mis en concordance avec les prévisions.
40,000	40,000	»	»	
50,000,000	56,000,000	»	6,000,000	ART. 11. — La diminution résulte du transfert à la Direction du Personnel, (art. 18 et 19) des dépenses relatives au paiement des salaires des cantonniers.
30,865,000	37,053,000	15,000	6,205,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Bâtiments civils.</i>			
12	a.	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations ; achats et réparations d'objets mobiliers ; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Divers.	fr. 7,545,000 »
	b.	Loyers divers et impositions	600,000 »
<i>Casernement des gendarmeries.</i>			
13	a.	Casernement des gendarmeries. Locaux du service. Entretien, réparation, renouvellement, ameublement, etc. — Construction, extension, amélioration, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau, indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eau, chauffage, éclairage, vidange, divers.	fr. 600,000 »
	b.	Loyers divers, réquisitions, impositions	825,000 »
	c.	Téléphone	232,000 »
<i>Travaux hydrauliques.</i>			
Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques. — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation :			
14	a.	Bassin de la Meuse	fr. 3,500,000 »
	b.	Bassin de l'Escaut	3,500,000 »
	c.	Bassin de l'Yser	3,500,000 »
	d.	Passages d'eau et dépendances	1,500,000 »
	e.	Divers	500,000 »
Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides :			
15	a.	Port d'Ostende	fr. 2,500,000 »
	b.	Port de Nieuport	750,000 »
	c.	Port de Blankenberghe	750,000 »
	d.	Port de Zeebrugge	1,000,000 »
	e.	Côte. — Boisement des dunes. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides	2,000,000 »
	f.	Phares et fanaux.	500,000 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,865,000	37,055,000	15,000	6,205,000	
7,945,000	4,000,000	5,945,000	»	ART. 12. — Augmentation justifiée : 1° Par la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre ainsi que par la remise en bon état de nombreux bâtiments dont l'entretien avait été négligé pendant la guerre; 2° Par les nombreuses locations d'immeubles nécessaires à l'extension de divers services des Départements ministériels et par l'application de la nouvelle loi sur les loyers du 14 août 1920. Une somme de 55,000 francs représentant les salaires à payer aux agents attachés au service du Palais du Cinquantenaire, a été transférée à l'article 18.
1,677,000	1,866,000	»	189,000	ART. 13. — Le crédit inscrit au littéra a est en diminution de 250,000 francs sur celui accordé en 1920. Cette diminution résulte de ce qu'une partie des travaux d'entretien à exécuter aux casernes de gendarmerie est mise à charge des occupants. Le crédit faisant l'objet du littéra b est en augmentation de 41,000 francs sur celui accordé en 1920. Cette augmentation est sollicitée en vue de faire face aux nouvelles charges, résultant de l'augmentation des loyers des baux expirés et de la location de nouveaux immeubles.
11,500,000	8,000,000	6,500,000	»	ART. 14. — L'état d'abandon dans lequel la guerre a laissé les canaux et rivières quant à leur entretien courant, et l'accroissement continu des prix du matériel, des matériaux et de la main-d'œuvre, nécessitent une augmentation considérable du crédit.
7,500,000	5,500,000	4,000,000	»	ART. 15. — Même justification qu'à l'article 14.
62,487,000	54,421,000	14,460,000	6,394,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																
		REPORT. . . . fr.																																																																
16	•	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtiments civils et du Casernement de la gendarmerie.</i> Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitements, subventions de vie chère, indemnité familiale et de résidence (y compris une somme de 400,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)																																																																
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)</th><th colspan="2">CADRES</th><th>Dépenses.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th><td></td></tr><tr><td>a. PONTS ET CHAUSSÉES.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>16,000</td><td>4</td><td>3</td><td rowspan="5">2,961,600</td></tr><tr><td>Ingénieurs en chef directeurs de 1^{re} et 2^e classes</td><td>12,700 - 16,900</td><td>19</td><td>21</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux de 1^{re} et 2^e classes</td><td>8,900 - 11,500</td><td rowspan="2">56</td><td rowspan="2">70</td></tr><tr><td>Ingénieurs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes</td><td>5,200 - 8,200</td></tr><tr><td>Conducteurs principaux de 1^{re} et 2^e classes</td><td>6,400 - 9,000</td><td rowspan="2">142</td><td rowspan="2">202</td></tr><tr><td>Conducteurs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes</td><td>4,000 - 6,100</td></tr><tr><td></td><td></td><td>221</td><td>296</td><td></td></tr><tr><td>b.</td><td>Indemnité familiale</td><td></td><td></td><td>40,000</td></tr><tr><td>c.</td><td>— de résidence</td><td></td><td></td><td>115,000</td></tr><tr><td>d.</td><td>— de vie chère (charge temporaire).</td><td></td><td></td><td>400,000</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL. . . . fr.</td><td>3,516,600</td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES		Dépenses.			réglemen- taires.	effectifs.		a. PONTS ET CHAUSSÉES.					Inspecteurs généraux	16,000	4	3	2,961,600	Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classes	12,700 - 16,900	19	21	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	8,900 - 11,500	56	70	Ingénieurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	5,200 - 8,200	Conducteurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	6,400 - 9,000	142	202	Conducteurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	4,000 - 6,100			221	296		b.	Indemnité familiale			40,000	c.	— de résidence			115,000	d.	— de vie chère (charge temporaire).			400,000	TOTAL. . . . fr.				3,516,600			
GRADES.	TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES		Dépenses.																																																														
		réglemen- taires.	effectifs.																																																															
a. PONTS ET CHAUSSÉES.																																																																		
Inspecteurs généraux	16,000	4	3	2,961,600																																																														
Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classes	12,700 - 16,900	19	21																																																															
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	8,900 - 11,500	56	70																																																															
Ingénieurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	5,200 - 8,200																																																																	
Conducteurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	6,400 - 9,000	142	202																																																															
Conducteurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	4,000 - 6,100																																																																	
		221	296																																																															
b.	Indemnité familiale			40,000																																																														
c.	— de résidence			115,000																																																														
d.	— de vie chère (charge temporaire).			400,000																																																														
TOTAL. . . . fr.				3,516,600																																																														
17	•	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : indemnité technique, frais de bureau et de déplacement, jurys d'examen, frais divers																																																																
18	•	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie — Gardiens de monuments, cantonniers : traitements, salaires, avances de fonds, etc., suppléments de traitement, subvention de vie chère, indemnités familiale et de résidence (y compris une somme de 4 644,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)																																																																
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)</th><th colspan="2">CADRES</th><th>Observations.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th><td></td></tr><tr><td>a. PONTS ET CHAUSSÉES</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>SERVICE ADMINISTRATIF.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau principaux</td><td>9,000</td><td>»</td><td>14</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>7,300 - 8,200</td><td>19</td><td>37</td><td></td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>5,800 - 6,800</td><td>43</td><td>42</td><td></td></tr><tr><td>Premiers commis</td><td>4,900 - 5,500</td><td rowspan="2">•</td><td rowspan="2">202</td><td></td></tr><tr><td>Seconds commis</td><td>4,100 - 4,700</td></tr><tr><td>Commis-adjoints</td><td>3,500 - 3,900</td><td rowspan="2">•</td><td rowspan="2">154</td><td></td></tr><tr><td>Expéditionnaires</td><td>3,400 - 3,700</td></tr><tr><td>Auxiliaires</td><td>3,200 - 3,300</td><td>•</td><td>205</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">A REPORTER. . . .</td><td>62</td><td>634</td><td></td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES		Observations.			réglemen- taires.	effectifs.		a. PONTS ET CHAUSSÉES					Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.					SERVICE ADMINISTRATIF.					Chefs de bureau principaux	9,000	»	14		Chefs de bureau	7,300 - 8,200	19	37		Sous-chefs de bureau	5,800 - 6,800	43	42		Premiers commis	4,900 - 5,500	•	202		Seconds commis	4,100 - 4,700	Commis-adjoints	3,500 - 3,900	•	154		Expéditionnaires	3,400 - 3,700	Auxiliaires	3,200 - 3,300	•	205		A REPORTER. . . .		62	634	
GRADES.	TRAITEMENTS (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES		Observations.																																																														
		réglemen- taires.	effectifs.																																																															
a. PONTS ET CHAUSSÉES																																																																		
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.																																																																		
SERVICE ADMINISTRATIF.																																																																		
Chefs de bureau principaux	9,000	»	14																																																															
Chefs de bureau	7,300 - 8,200	19	37																																																															
Sous-chefs de bureau	5,800 - 6,800	43	42																																																															
Premiers commis	4,900 - 5,500	•	202																																																															
Seconds commis	4,100 - 4,700																																																																	
Commis-adjoints	3,500 - 3,900	•	154																																																															
Expéditionnaires	3,400 - 3,700																																																																	
Auxiliaires	3,200 - 3,300	•	205																																																															
A REPORTER. . . .		62	634																																																															
		A REPORTER. . . . fr.																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
62,487,000	54,421,000	14,460,000	6,594,000	
3,516,600	3,200,900	315,700	.	ART. 16. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, des extensions de personnel, de l'avancement à accorder aux fonctionnaires, de l'octroi de la subvention de vie chère, de l'indemnité familiale et de l'indemnité de résidence.
1,732,000	1,732,000	.	.	ART. 17. — Le libellé a été complété par les mots « indemnités techniques »; il s'agit des indemnités allouées par arrêté royal du 19 novembre 1919. pour indemniser, du chef de leurs études, les fonctionnaires techniques pour lesquels la possession d'un diplôme universitaire constitue une condition <i>sine qua non</i> de l'admission dans le cadre auquel ils appartiennent.
24,154,700	11,810,000	12,544,700	»	ART. 18. — L'augmentation sollicitée est nécessaire pour faire face aux charges résultant du relèvement des barèmes, du transfert à cet article des dépenses relatives au paiement des salaires des cantonniers et des agents attachés au service du Palais du Cinquantenaire, des extensions de personnel, de l'avancement normal à accorder aux fonctionnaires et agents et du personnel supplémentaire à nommer par suite de la réduction des heures de travail des agents subalternes. Une somme de 4,644,000 francs a été prévue pour la subvention de vie chère, 700,000 francs pour l'indemnité familiale et 1,005,600 de francs pour l'indemnité de résidence.
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 17 nov. 1919.)	CADRES réglemen- taires. effectifs.		Observations.
					REPORT. . . . fr.
		TRAVAUX DE DESSIN.			
		REPORT. . . .	62	634	
		Chefs de bureau principaux dessinateurs			
		9,000			
		Chefs de bureau dessinateurs	10	29	
		7,200 - 8,200			
		Sous-chefs de bureau dessinateurs	30	5	
		5,800 - 6,800			
		Premiers commis dessinateurs			
		4,900 - 5,500			
		Secondes commis dessinateurs	»	55	
		4,100 - 4,700			
		Dessinateurs adjoints	»	»	
		3,700 - 4,100			
		SURVEILLANCE DES TRAVAUX.			
		Surveillants principaux	»	5	
		7,100			
		Id. de 1 ^{re} classe			
		5,500 - 6,500			
		Id. de 2 ^e classe		156	
		4,200 - 5,000			
		Id. adjoints	»	51	
		3,500 - 3,900			
		Id. provisoires	»	»	
		3,500			
		Aides temporaires-surveillants			
		3,500		70	
		Auxiliaires et aides temporaires	»		
		SERVICE DE L'HYDROGRAPHIE.			
		Chef de bureau	1	»	
		8,200			
		Hydrographe	1	1	
		10,500			
		Hydrographes adjoints	»	»	
		7,600			
		Second commis	»	1	
		4,700			
		Auxiliaires	»	»	
		5,200			
		Mécaniciens	»	2	
		4,000 - 5,800			
		Mécanicien adjoint	»	»	
		3,500 - 5,700			
		Timonier	»	1	
		3,500 - 3,700			
		Timoniers adjoints	»	3	
		3,150 - 3,600			
		Matelots	»	4	
		2,900 - 3,300			
		Chaudières	»	2	
		3,050 - 3,450			
		Chauffeur adjoint	»	»	
		2,900			
		BÂTIMENTS CIVILS.			
		Architectes en chef	2	5	
		10,900-11,600-12,700			
		Architectes principaux	2	10	
		8,800-9,500-10,200			
		Architectes de 1 ^{re} classe	6	6	
		6,400-7,000-7,600-8,200			
		Id. de 2 ^e classe			
		4,600-5,200-5,800			
		SURVEILLANCE DES TRAVAUX.			
		Conducteurs	»	1	
		7,100			
		Surveillant principal	»	1	
		7,100			
		Surveillants de 1 ^{re} classe	8	22	
		5,300 - 6,500			
		Id. de 2 ^e classe			
		4,200 - 5,000			
		Surveillants adjoints	»	1	
		3,500 - 3,900			
		Auxiliaires	»	»	
		3,500			
		A REPORTER	131	1,025	
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	
91,890,300	71,163,900	27,120,400	6,594,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS. (Arrêté royal du 11 nov 1919).	CADRES réglemen- taires. effectifs.		Observations.
		GRADES.		REPORT.	fr.
		DIVERS.		REPORT.	
		Messagers	5,050 - 5,800	2	2
		Boutefeu	2,900 - 3,500	1	1
		Chef-mécanicien du Palais de Justice	3,700 - 4,500	1	1
		Mécaniciens id.	3,250 - 3,550	2	3
		Concierges	2,950 - 3,700	5	5
		Chef-garden	3,200 - 3,950	1	1
		Gardiens de 1 ^{re} classe	2,950 - 3,700	»	18
		Id. de 2 ^e classe	2,700 - 3,450	»	4
		Nettoyeuses	2,500 - 2,500	»	59
		Nettoyeurs	2,800 - 3,500	4	8
		Chauffeurs	2,900 - 3,500	2	2
		Manœuvres-chauffeurs	2,750 - 3,250	3	4
		Veilleurs de nuit	2,950 - 3,700	»	4
		Préposés aux visites du Palais de Justice	2,750 - 3,550	»	5
		Personnel des Voies navigables.			
		Gardes	2,700 - 3,900	»	96
		Gardes adjoints	2,700 - 2,800	»	2
		Gardien	2,700 - 3,450	»	1
		Éclusiers-receveurs et percepteurs; éclusiers- contrôleurs; barragistes et éclusiers	2,750 - 3,850	»	235
		Éclusiers adjoints et barragistes adjoints	2,600 - 3,200	»	149
		Pontiers-receveurs et percepteurs; pontiers- contrôleurs; pontiers et passeurs d'eau	2,600 - 3,200	»	221
		Pontiers adjoints et passeurs d'eau adjoints	2,600 - 2,900	»	25
		Chefs électriciens	5,700 - 7,050	»	2
		Electriciens	3,450 - 5,150	»	»
		Mécaniciens	3,700 - 4,500	»	52
		Mécaniciens adjoints	3,150 - 3,950	»	5
		DIVERS			
		Messagers	3,050 - 3,800	19	25
		Huissier-concierge	2,900 - 3,700	»	1
		Concierge	2,950 - 3,700	»	5
		Boutefeu	2,900 - 3,500	»	5
		Jardiniers	3,500 - 4,050	»	12
		Gardiens de 1 ^{re} classe	2,950 - 3,700	»	3
		Id. de 2 ^e classe	2,700 - 3,450	»	8
		Gardiens et concierge provisoires	»	»	10
		Cantonniers.			
		Cantonniers (routes)	2,700 - 4,250	»	960
		Cantonniers (voies navigables)	2,700 - 3,750	»	170
				169	3,085
					17,805,100
b.		Indemnité familiale			700,000
c.		— de résidence			1,005,600
d.		— de vie chère (charge temporaire).			4,644,000
				TOTAL.	24,154,700
49		Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie Gardiens de monuments; cantonniers Indemnités, frais de déplacements, frais d'habillements, frais de concours et d'examen, frais divers			
				TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,890,500	71,163,900	27,420,400	6,594,000	
1,200 000	463,000	733,000	»	
93,090,500	71,628,900	27,853,400	6,394,000	
AUGMENTATION . . . fr.		21,461,400		

ART. 19. — Augmentation justifiée par le transfert au présent article des salaires des cantonniers et le coût élevé des déplacements et des séjours (voir art. 11).

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTRER des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
20	•	Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 25,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).
21	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).
22	•	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. Allocation de retraite aux anciens cantonniers.
23	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 22.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
24	•	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Gand.
25	•	Commission chargée d'évaluer les ressources des Flandres et du Brabant en pierre blanche .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,000	75,000	50,000	»	ART. 20. — Augmentation sollicitée pour faire face aux charges réelles, accrues, entre autres, par l'octroi de la subvention de vie chère.
60,000	30,000	30,000	»	
300,000	60,000	240,000	»	ART. 21. — Augmentation sollicitée en vue de l'application de la nouvelle loi sur les pensions.
10,000	10,000	»	»	
495,000	175,000	320,000	»	ART. 22. — Augmentation sollicitée en vue de payer une allocation de retraite aux anciens cantonniers.
AUGMENTATION. . fr.		320,000		
75,000	75,000	»	»	ART. 24. — Ce crédit est nécessaire pour assurer le fonctionnement des Commissions en 1921.
40,000	50,000	»	10,000	
115,000	125,000	»	10,000	ART. 25. — Voir article 24.
DIMINUTION. . . fr.		10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces
III.	Traitements de disponibilité. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IV.	Services divers
	TOTAL (Ministère des Travaux publics). . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,129,000	2,704,000	425,000	»	
93,090,300	71,628,900	21,461,400	»	
495,000	175,000	520,000	»	
96,714,500	74,507,900	22,206,400	»	
115,000	125,000	»	10,000	
96,829,500	74,632,900	22,206,400	10,000	
AUGMENTATION . . fr.		22,196,400		